



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE CAPESTERRE B/EAU

ARRETE DU MAIRE N° 25/140

Autorisant la tenue d'un Show Mode et Artistes
organisé par l'association MALAD GWADLOUP
le Samedi 16 Août 2025 à l'Avenue Germain SAINT-RUF

Le Maire de la commune de CAPESTERRE B/EAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2211-1, L 2212-2 et L 2213-2,

Vu la Loi N° 82-213-2 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant que cette manifestation entre dans le cadre des festivités de la Fête Patronale de la commune prévue du 02 Juillet au 20 Août 2025,

Considérant qu'il appartient au Maire d'autoriser la manifestation et de régler la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Maire de la commune, dans le cadre de la Fête Patronale, autorise la tenue d'un Show Mode et Artistes organisé par l'association MALAD GWADLOUP le Samedi 16 Août 2025 de 19 h 00 à 23 h 00, sur le Fronton du Stade Municipal, à l'Avenue Germain SAINT-RUF.

ARTICLE 2 : La circulation des véhicules sera perturbée dans la périphérie de la manifestation.

ARTICLE 3 : Les organisateurs devront appliquer toutes les mesures en vigueur pour la protection et la sécurité des participants.

ARTICLE 4 : MM le Capitaine de la Police Nationale, le Chef de Poste de la Police Municipale, Mme la Directrice des Services Techniques Municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet.

Capesterre B/Eau, le 12 Août 2025

Pr le Maire et par déléation
La 6ème Adjointe au Maire

Annick CHOISI

